

DOCUMENT GRAPHIQUE
Vue d'ensemble

Zones du PLU

- U : zone urbaine
- AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole productive
- Aco : secteur s'inscrivant dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
- Ah : secteur d'activités existantes en milieu agricole
- Ap : secteur bâti patrimonial préservé au titre du L151-19
- As : secteur paysager préservé au titre du L151-19
- Azh : secteur de zones humides en milieu agricole
- N : zone naturelle inaltérable
- Nco : secteur s'inscrivant dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
- Nh : secteur d'activités existantes en milieu naturel
- NL : secteur dédié aux équipements sportifs, culturels et de loisirs
- Nt : secteur d'activités à vocation touristique
- Nzh : secteur de zones humides en milieu naturel

Prescriptions

- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7)
- Espace boisé classé (L113-1 et 2)
- Emplacement réservé (L151-41)

Echelle : 1/6 500^e



Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Projet approuvé
05.1	XX juillet 2019		

